

## LA CHARTE DU CONSEIL DE CLASSE

### A-Préparation des conseils de classes.

1. Les professeurs renseignent Gépi avec les notes.
2. Le professeur principal remplit le champ « appréciation générale » avant le conseil de classe.
3. Pendant le conseil de classe le bulletin est vidéoprojeté. Tous les membres du conseil de classe ont donc accès au bulletin *in extenso*.
4. Le tableau de synthèse est transmis au PP et aux membres du conseil de classe.
5. Les appréciations sont régulées pendant le conseil de classe.

### B- Déroulement du conseil de classe, chartre du conseil de classe.

Le conseil de classe constitue un organisme d'information réciproque, de coordination et d'animation. Il réunit l'équipe pédagogique et éducative. Les professeurs, le Conseiller Principal d'Education (CPE), les délégués des élèves et les représentants des parents en sont les membres permanents ; le Professeur Principal en est l'animateur et le chef d'établissement ou son représentant en est le président. Les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP), l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer.

L'ensemble des membres du conseil de classe est tenu au devoir de discrétion et de réserve. Si des informations délicates sur un élève doivent être évoquées, elles seront partagées au préalable par la seule équipe pédagogique et éducative.

Le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études. Pour se faire, il s'appuie sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres.

**Le Professeur Principal ou le président du conseil de classe pourront dans les jours qui suivent le conseil de classe rencontrer, avec prise de rendez vous écrit, certains élèves et leur famille pour pointer plus précisément les difficultés et les améliorations attendues et remettre le cas échéant le bulletin.**

**Le président du conseil de classe et le professeur principal se rencontrent de façon ponctuelle toute la durée du trimestre pour faire le point sur le fonctionnement de la classe et le suivi des élèves.**

#### Conseil de classe :

#### Etude des situations particulières .

1- Trois **mentions** pourront être décernées en conseil de classe et seront écrites sur le bulletin : **encouragements, compliments et félicitations**. Les définitions et les modes d'attribution qui correspondent à chaque mention sont les suivantes :

- ✓ **Encouragements** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour **son engagement dans le travail, même si les résultats ne sont pas brillants**, et qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, d'intérêt, de peine qu'on se donne, ...

**Sont attribués sur proposition du Professeur Principal ou du président du conseil de classe fondée sur des remarques signalant le sérieux, les efforts, les progrès, l'investissement de l'élève . La décision est prise à l'unanimité.**

- ✓ **Compliments** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son investissement dans le travail à la maison et en classe.

**Sont attribués sur proposition du Professeur Principal ou du président du conseil de classe. La décision est prise à l'unanimité.**

- ✓ **Félicitations** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour **l'excellence de ses résultats et son comportement**.

**La décision est prise à l'unanimité.**

2 Les **avertissements pour manque de travail et/ ou comportement** ne figureront pas sur le bulletin mais feront l'objet d'un courrier spécifique signé du chef d'établissement et envoyé directement aux familles. **Les avertissements et blâmes sont des sanctions qui relèvent de la décision du chef d'établissement.**

- ✓ **Avertissement pour le manque de travail** : mise en garde adressée à l'élève pour son manque d'effort se traduisant notamment par du travail non fait, des leçons non apprises, des devoirs non rendus, ...
- ✓ **Avertissement pour comportement** : mise en garde adressée à l'élève pour comportement déplacé en cours : perturbation du cours, non respect des consignes, insolence, ...
- ✓ **Avertissement pour absences et retards préjudiciables.**

### **Déroulement du conseil de classe**

#### □ ***Bilan de la classe***

- ✓ Le Président du conseil de classe ouvre le conseil par un mot de bienvenue et rappelle les grands objectifs de chaque trimestre (notamment en matière d'orientation).
- ✓ Le Professeur Principal expose sa synthèse orale de la classe à la fois sur l'ambiance de classe, le travail fourni pendant les cours mais aussi à la maison, la participation et le dynamisme et demande à ses collègues enseignants, lors d'un tour de table de présentation, d'éclairer de leur propos ce point de vue au travers de leur perception.
- ✓ La CPE en profitera pour donner également les statistiques d'absences et de retards de la classe ainsi qu'un point précis sur les punitions et les sanctions.

C'est à ce moment là que les délégués des élèves et les représentants des parents sont amenés à communiquer les observations qu'ils ont pu recueillir, apportant ainsi tous les éléments utiles aux débats. Ce moment ne doit pas être utilisé pour remettre en cause les choix pédagogiques des professeurs.

#### □ ***Bilan individuel***

Le Professeur Principal expose au conseil de classe les résultats obtenus pour chaque élève et propose une synthèse générale appelée "appréciation globale" que le conseil peut moduler.

**L'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré.**

*« Il s'agit d'encourager l'élève à progresser plutôt que de l'enfermer dans une évaluation sanction. Les commentaires relatifs à chaque élève doivent comporter, d'une part, une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser et, d'autre part, des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. Il est utile également de prendre en compte, dans l'évaluation du travail et des activités des élèves, les compétences qui ne portent pas directement sur les performances scolaires : sens de l'initiative, autonomie, prise de responsabilité, travail fourni ». (circulaire du 28 juin 1999).*

Le Professeur Principal présente également ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe.

Au moment de l'étude des cas individuels les délégués des élèves et les représentants des parents peuvent s'exprimer pour apporter des précisions.

**L'examen des élèves délégués de classe se fera en premier.** Ils seront représentés par l'autre délégué présent ; Les membres du conseil ne s'adresseront pas directement à eux en tant qu'élèves.

De la même manière, les représentants de parents ne prendront pas la parole pour évoquer le cas de leur enfant en particulier.

Les délégués restitueront les documents de travail (tableau de synthèse des notes) à l'issue de la séance.

Les représentants des parents joindront un compte-rendu commun à l'envoi des bulletins dans les 48 heures. Celui-ci ne traitera pas des cas individuels mais des appréciations et remarques d'ordre général